



# ÉCOLE DE PRINTEMPS EN ÉTUDES PARLEMENTAIRES

**Parlements européens,  
gouvernance économique et  
gouvernance européenne  
multiniveaux de la politique  
d'intégration : défis et  
opportunités**

Chaire de recherche  
en études  
parlementaires

Université du Luxembourg

Mai 2024

**JEUDI 16 MAI 2024**

## **PARLEMENTS EUROPÉENS ET GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE**

### **Syllabus**

La gouvernance économique européenne désigne l'ensemble des règles et institutions qui définissent les objectifs de la politique économique dans l'Union et en encadrent la conduite et la mise en œuvre par l'Union et les Etats membres. Elle est une méthode nouvelle de concevoir les politiques publiques : la responsabilité constitutionnelle de chaque Etat membre à l'égard de sa politique économique est préservée mais reconsidérée à l'aune de l'intérêt commun de l'Union et des Etats. Reposant sur les pouvoirs économiques nationaux placés au service de l'économie européenne et sur le marché intérieur, la politique économique née de cette gouvernance n'est ni plus tout à fait nationale, ni vraiment européenne. Elle est un entre-deux : l'intérêt commun qu'elle réalise marque le point d'équilibre entre l'expression des intérêts nationaux et la promotion de l'intérêt général de l'Union.

Sur le plan institutionnel, chaque Etat membre demeure compétent pour définir, exécuter sa politique économique, conformément à ses règles constitutionnelles. En même temps, cette compétence nationale doit s'exercer dans le respect d'objectifs et de procédures européens (le Pacte de stabilité et de croissance, le « two-pack » notamment) garants de la définition et la réalisation de l'intérêt commun. A cette fin, l'Union dispose d'une compétence de coordination des politiques économiques, qui lui permet d'orienter procéduralement les politiques nationales, y compris à travers des incitations financières ou des sanctions réputationnelles ou financières, sans jamais pouvoir se substituer aux Etats membres pour l'adoption des politiques économiques. Si les compétences des parlements nationaux ne sont pas formellement remises en cause, les exigences procédurales européennes se traduisent par un dialogue renforcé entre exécutifs nationaux et européens d'une part, et une contrainte disciplinaire toujours plus étendue, approfondie et technique en matière budgétaire et de réformes structurelles.

Alors qu'une réforme en profondeur de la gouvernance économique européenne est en voie d'aboutir, l'École de printemps de la Chaire de recherche en études parlementaires propose d'interroger la nature et la portée des pouvoirs et moyens des parlements dans l'élaboration, l'adoption, l'exécution et le contrôle des instruments au cœur de la gouvernance économique, à savoir les instruments de programmation budgétaire et macroéconomique actuels et futurs (programme de stabilité/de convergence, programme national de réforme, projet de plan budgétaire, plan national de reprise et de résilience, plan budgétaire et structurel national à moyen terme).

L'École de printemps examinera cette problématique dans une perspective transdisciplinaire (science politique, droit) et comparative. Elle se concentrera tout particulièrement sur les quatre aspects suivants :

- Le temps et la forme de la mobilisation des parlements dans la programmation budgétaire et économique (programme de stabilité et de convergence, PNRR, projet de plan budgétaire, plan budgétaire et structure à moyen terme)
- Les pouvoirs et moyens des parlements dans la contribution à la programmation budgétaire et économique
- La collaboration des parlements et des organismes budgétaires indépendants dans l'évaluation de la programmation budgétaire et économique
- La coopération interparlementaire dans la gouvernance économique européenne

La journée du 16 mai 2024 abordera ces quatre thèmes à travers autant de tables rondes organisées autour d'experts en ce domaine (universitaires, fonctionnaires, responsables politiques). Les débats auront lieu en visio-conférence.

## Programme du 16 Mai 2024

8h30-8h45 : Ouverture de l'espace virtuel de la manifestation (Webex). Accueil des intervenants et des participants

8h45 : Introduction, par Pr. Dr. Philippe Poirier, titulaire de la Chaire de recherche en études parlementaires, Université du Luxembourg

9h-10h30. **Table ronde 1** : La participation « en temps utile » des Parlements à la programmation budgétaire et macroéconomique. Présidence : Dr. Frédéric Allemand, Université du Luxembourg

- La Chambre des députés du Luxembourg, par Cristel Sousa, Responsable adjointe du service des commissions, Chambre des Députés (Luxembourg) (participation confirmée)
- Le Parlement français et le semestre européen, par un Administrateur de la commission des finances ou de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale\*
- Le Parlement européen, par Samuel De Lemos et Giacomo Loi, Service, Unité Contrôle de la gouvernance économique et de l'UEM (EGOV), Parlement européen (participation confirmée)

10h30-11h : Débat avec l'assistance

11h-12h30 : **Table ronde 2** : Pouvoirs et instruments d'une participation « plus étroite » des parlements à la programmation budgétaire et macroéconomique. Présidence : Sorina Carstea, Université du Luxembourg

- Le Bundestag face à la gouvernance économique européenne, par Jérôme Germain, maître de conférences HDR en droit public, Université de Lorraine (participation confirmée)
- Le contrôle des prévisions macroéconomiques et budgétaires : quelques pistes de réflexion juridique pour renforcer la sincérité des lois de finances, par Pr. Dr. Alexandre Guigue, professeur de droit public, Université de Savoie (participation confirmée)

12h30-13h : Débat avec l'assistance

14h-15h30 : **Table ronde 3**. La collaboration des institutions parlementaires avec les organismes budgétaires indépendants. Présidence : Pr. Dr. Philippe Poirier, Université du Luxembourg

- Le Conseil national des finances publiques au Luxembourg – un organisme consultatif parmi d'autres ? par Dr. Alain Steichen, professeur associé, Université du Luxembourg (participation confirmée)
- Le Conseil central de l'Économie et le Parlement belge : portée du pouvoir consultatif, par Pr. Dr. Benoit Bayenet, président du Conseil central de l'économie de Belgique (participation confirmée)
- La contribution du Comité budgétaire européen à la gouvernance économique, par Laszlo Jankovics, Comité budgétaire européen (participation confirmée)

15h30-15h45 : Débat avec l'assistance

15h45-17h15 : **Table ronde 4** : La coopération interparlementaire et la gouvernance économique européenne. Présidence : Dr. Nadim Farhat\*, Université du Luxembourg

- La conférence sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et la conférence sur le Semestre européen, par Pr. Dr. Nicola Lupo, professeur de droit public, LUISS University (participation confirmée)
- La proposition d'assemblée parlementaire de la zone euro : vraie ou fausse bonne idée ? par Dr. Frédéric Allemand, chercheur, Université du Luxembourg (participation confirmée)

17h15-17h45 : Débat avec l'assistance

17h45-18h : Conclusion générale par Dr. Frédéric Allemand

**Les débats se tiendront exclusivement en ligne :**

<https://unilu.webex.com/unilu-fr/j.php?MTID=mf6fb54078ae750944df962eff9ffae7e>

**17 mai 2024**

## **GOUVERNANCE EUROPEENNE MULTINIVEAUX DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION- DEFIS ET OPPORTUNITES**

### **Syllabus**

Dans le cadre de l'École de printemps en études parlementaires du Master éponyme, en collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et la Chambre des Députés du Luxembourg, la 2<sup>ème</sup> journée réunira des académiques, parlementaires et des professionnels travaillant dans le domaine des migrations et de l'intégration. Dans une perspective comparative des cas luxembourgeois et belge, cette journée invite à réfléchir sur les défis et les opportunités de la gouvernance de type multi-niveau des politiques d'intégration.

Depuis les années 80, nous observons l'émergence d'un espace public européen, caractérisé par l'adoption et la transposition des normes influençant les politiques menées aux niveaux national et régional. Cette influence s'exerce soit par la contrainte, à savoir par la traduction du droit de l'Union européenne en droit national, soit par une influence des structures cognitives et normatives, à savoir la diffusion de modèles et de principes promus au niveau européen. Lorsqu'il s'agit de la gestion de l'immigration et de l'intégration, les Etats membres de l'Union européenne semblent avoir pris relativement tôt conscience de la transnationalité de ces deux processus intimement liés et de la nécessité de définir une politique commune. Cependant, ils demeurent à ce jour souverains sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur politiques d'intégration, ce qui a renforcé l'hétérogénéité du paysage européen en matière. Pour sa part, l'Union Européenne s'est vu confier un rôle d'orientation et de soutien, qu'elle exerce à l'aide d'une normativité juridique souple, constituée principalement des principes de base communs destinés à guider les politiques des États membres, et des instruments politiques soft, tels que le Fonds "Asile, migrations et intégration" (FAMI) qui visent à soutenir les politiques nationales et s'assurer de leur mise en œuvre de manière cohérente avec les principes de base communs de l'Union.

L'efficacité de ces instruments dans un domaine politique marqué par des intérêts nationaux et parfois même régionaux divergents, est l'une des questions à laquelle cette 2<sup>ème</sup> journée de l'École de printemps en études parlementaires se consacrera. A cela s'ajouteront des débats sur les différentes approches visant à favoriser l'intégration des citoyens dans la vie politique et sociale de leur pays d'accueil, ainsi que sur le rôle croissant des acteurs sous-nationaux en la matière.

## Programme du 17 Mai 2024

8h30-8h45 : Accueil des intervenants et des participants

8h45-9h : Introduction par Pr. Dr. Philippe Poirier, titulaire de la Chaire de recherche en études parlementaires, Université du Luxembourg

9h-10h00 : **Table Ronde 1**

Européanisation des Politiques d'Intégration : Impasse ou Opportunité ? : Présidence, Sorina Carstea, Université du Luxembourg

- Les instruments soft, une solution pour l'harmonisation des politiques nationales d'intégration ? Iva Dodevska, chercheuse postdoctorale à Brussels School of Governance à Vrije Universiteit Brussel (participation confirmée)
- La coopération et l'échange des bonnes pratiques entre les Etats Membres via REM - Zane Rozenberga, Spécialiste Recherche Et Développement au REM Luxembourg & Adolfo Somarribas, Expert en Droit de l'immigration (participation confirmée)

10h00-10h30 : Débat avec l'assistance

11h-12h30 : **Table Ronde 2**

Vers un parcours d'intégration citoyenne : pratiques et perspectives : Présidence Dr. Agnes Darabos, Université du Luxembourg

- L'intégration par la participation et l'accès aux dispositifs délibératifs - le cas de l'Assemblée Citoyenne en Belgique Germanophone- Grandjean Geoffrey, Professeur à la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie de l'Université de Liège et Président du Département de Science politique (participation confirmée)
- L'intégration par des nouvelles pratiques citoyennes : retour d'expérience sur les pétitions au Luxembourg- Francine Closener, députée et Présidente de la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés (participation confirmée)
- La participation des organes consultatifs institutionnels composés des personnes représentatives de la diversité à l'élaboration des mesures favorisant le vivre ensemble au Luxembourg- Claire Geier-Courquin, membre de la Commission consultative du vivre-ensemble interculturel (Lux) et ancienne vice-présidente du Conseil national pour étrangers (participation confirmée)

12h30-13h : Débat avec l'assistance

Chaire de recherche en études parlementaires- Université du Luxembourg  
Maison des Sciences Humaines 11, Porte des Sciences L-4366 Esch-Belval  
Téléphone : (00352) 46 66 44 6400- Télécopie : (00352) 46 66 44 6401

Site internet du master : <http://mep.uni.lu> - Site internet de la chaire : <http://chaireparlementaire.uni.lu>

Information : [demos@uni.lu](mailto:demos@uni.lu)

### 14h-15h30 : **Table Ronde 3**

Le renforcement du rôle des acteurs sous-nationaux dans le contexte de l'eupéanisation des politiques nationales d'intégration : Présidence Dr. Nadim Farhat, Université du Luxembourg

- Favoriser la gouvernance multiniveau de l'intégration interculturelle à l'exemple du programme des Cités Interculturelles : X- expert indépendant du programme des Cités Interculturelles\*
- Améliorer l'intégration locale des migrants à l'aide des ONG—Sergio Ferreira, directeur politique ASTI (participation confirmée)
- Dépasser le paradigme de l'État-nation : politiques et indicateurs des résultats sur l'intégration des migrants au niveau régional à l'exemple du projet REGIN/ MIPEX-R- Dr. Carmine Conte analyste principal des politiques juridiques au Migration Policy Group, Bruxelles (participation confirmée)

15h30-16h : Débat avec l'assistance

16h-16h15 : Conclusion générale : Sorina Carstea, Université du Luxembourg

**Les débats se tiendront exclusivement en ligne :**

<https://unilu.webex.com/unilu-fr/j.php?MTID=mf68a06d569cd7300333e486debadd858>

#### **Comité d'organisation :**

Sorina Carstea, assistante doctorante bénéficiaire d'une bourse d'études de la Chambre des Députés du Luxembourg, Université du Luxembourg

Dr. Frédéric Allemand, chercheur associé auprès de la Chaire de recherche en études parlementaires, Université du Luxembourg

Pr. Dr. Philippe Poirier, titulaire de la Chaire de recherche en études parlementaires, Université du Luxembourg

Information : [demos@uni.lu](mailto:demos@uni.lu)



## Chaire de recherche en études parlementaires

Depuis octobre 2011, la Chaire a pour finalité de contribuer à la connaissance, à l'étude et au fonctionnement de la démocratie et du parlementarisme dans le processus décisionnel national, européen et international. Elle contribue des activités de recherche dans les domaines des politiques publiques, de la sociologie politique, du droit parlementaire et constitutionnel, des études européennes de la législation et de la politique comparée. Ses projets actuels portent sur : Parlements et innovations constitutionnelles comparées ; Parlement, fonctions délibératives, pratiques référendaires et pétitionnaires ; Parlements et office d'évaluation des politiques publiques et des enjeux scientifiques ; Parlement et gouvernance économique au niveau national et européen ; Européanisation et internationalisation des normes d'organisation de la démocratie ; Etudes des valeurs et élections.

En septembre 2020, elle a créé le Master en études parlementaires- Master in Legislative Studies, programme bilingue (Anglais/Français). Depuis octobre 2021, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui regroupe plus de 90 assemblées par le monde, la Chaire exécute des projets de formation et de recherche dans les domaines suivants : démocratie numérique, digitalisation de la Loi, diplomatie parlementaire, éthique et déontologie parlementaires, législation comparée, parlementarismes à multiples niveaux et des expertises pour les Parlements d'Albanie, du Cambodge, du Liban, de Moldavie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement européen.

La Chaire développe des recherches doctorales et postdoctorales et procède à des publications académiques (Collection études parlementaires- éditions Larcier- Bruylant) et conçoit deux à trois Ecoles en études parlementaires académiques par an qui réunissent académiques et praticiens issus de tous les continents et a établi des partenariats académiques à travers le monde :

1. Centro internacional de estudios, investigación y prospectiva parlamentarios-Universidad Austral
2. Centro di Studi sul Parlamento- Luiss Guido Carli
3. Chaire Eugène Pierre- Aix-Marseille Université
4. Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires - Université Laval
5. Département Gouvernance et Management Public- Université Senghor
6. European Information and Research Network on Parliamentary History
7. Instituto de Derecho Parlamentario-Universidad de Complutense de Madrid
8. Institut für Parlamentarismusforschung
9. Institut supérieur d'études parlementaires de Kinshasa
10. Research Committee on Legislative Studies- International Political Science Association